

FAKE NEWS

10 idées reçues sur le cannabis

Comme beaucoup de produits illégaux, le cannabis appartient à un monde clandestin fait de rumeurs et de mystères. **Clap'santé a fait le tour des plus connus. Tu risques d'être surpris !**

« Le cannabis est une drogue douce »

Il existe des chats super doux ou des pulls extra doux... Mais des drogues douces, cela n'existe pas ! Toutes les drogues présentent un risque pour la santé. Certaines plantes de Cannabis présentent des taux de THC de plus en plus élevés, ce qui n'est pas écrit sur les produits.... Leurs effets sur le cerveau sont comparables à d'autres drogues comme l'héroïne ou le crack.

« C'est naturel »

Oui... et non. Le cannabis est une plante, c'est vrai, mais cela ne signifie pas qu'elle est bonne pour la santé. Il ne te viendrait pas à l'idée de manger des champignons vénéneux... et pourtant ils sont aussi naturels ! De plus, pour augmenter le poids de la drogue (et gagner plus d'argent), les vendeurs peuvent la mélanger avec des morceaux de pneus, des produits toxiques, de la terre et même des crottes de chameaux. Du cacanabis, cela donne envie ?

« Pour créer, il faut planer »

Certaines célébrités se droguent, c'est vrai. Mais cela ne signifie pas qu'il est indispensable d'être drogué pour être hyper créatif ! D'ailleurs, de nombreux artistes ont entrepris des cures de désintoxication pour continuer leur carrière sans la drogue. Sous son emprise, ils n'arrivent plus à chanter sur scène, leur bouche est pleine de purée, ils ont des trous de mémoire et ça, tout de suite, c'est beaucoup moins stylé !

« Le cannabis peut rendre fou »

Oui... et non ! Depuis quelques décennies les médecins remarquent qu'il y a plus de personnes qui souffrent de troubles psychologiques comme la schizophrénie parmi les consommateurs de cannabis. Les liens entre maladies mentales et cannabis ne sont toutefois pas si clairs. Le THC accélérerait l'apparition de troubles chez des personnes qui auraient déjà un risque de développer ce genre de maladies.

« Le cannabis c'est cool »

Tu as sans doute déjà vu des t-shirts ou des chaussettes décorés avec des imprimés de feuilles de cannabis. Attention, les porter peut être considéré comme de la présentation du cannabis sous un jour favorable (un peu comme de la publicité en quelque sorte). Même si personne ne se drogue après avoir croisé une paire de chaussettes, celui qui les possède risque une peine de 5 ans de prison et 75.000 euros d'amende.

« Tout le monde fume »

Environ deux millions de Français fument plus ou moins régulièrement. Le cannabis est la drogue illicite la plus consommée en France. Cela ne signifie pas qu'il faut les imiter, surtout si c'est juste pour éviter de mourir idiot. Il ne te viendrait pas à l'idée de mettre ton pied sous un éléphant pour voir ce que cela fait. Pour le cannabis c'est pareil. Si tu sais que c'est mauvais, est-ce vraiment malin d'essayer ? La curiosité peut être un vilain défaut !

« Ça détend »

Certains consommateurs disent qu'ils se sentent mieux après avoir fumé. Peut-être, mais d'autres se sentent encore plus stressés une fois drogués ! Pour se relaxer, il y a des techniques bien plus efficaces que la drogue. Prendre un bain, faire du sport, écouter de la musique, sortir se promener...

« On a le droit de faire pousser du cannabis chez soi »

Pas du tout ! C'est même le plus risqué. Quelqu'un qui fait pousser cette plante pas comme les autres s'expose à une peine de vingt ans de prison et une amende de 7 500 000 euros ! On ne rigole pas avec ce que l'on met dans son potager. En France, les policiers arrachent 140 tonnes de pieds de cannabis illégaux tous les ans.

« Le tabac à rouler et le joint c'est la même chose »

Les personnes qui fument du cannabis le mélangent le plus souvent avec du tabac et fabriquent des cigarettes plus larges que les cigarettes « classiques ». C'est ce que l'on appelle un joint ou un pétard. Il ne faut pas les confondre avec les cigarettes roulées à la main par certains fumeurs qui n'y ajoutent pas de cannabis. Leurs cigarettes « artisanales » ne contiennent que du tabac. Comme les cigarettes classiques, elles ne sont pas bonnes pour la santé, mais elles ne sont pas interdites par la loi !



« C'est culturel »

C'est vrai, dans certains pays, la consommation du cannabis fait partie des traditions. Mais depuis que cette drogue a fait le tour du monde, les choses ont changé. 60 millions de personnes consomment du cannabis régulièrement. Cela représente des centaines de millions d'euros pour les trafiquants ! Dans des pays qui cultivent beaucoup de chanvre comme le Maroc, le Liban ou l'Afghanistan, les populations subissent les conséquences de cette culture. Le cannabis prend de l'espace, exige beaucoup d'eau et pollue les nappes phréatiques à cause de l'utilisation de pesticides. Et oui, il n'y a pas de label bio pour le cannabis !

